Budget rectificatif 5/2016: application de la décision relative au système des ressources propres

2016/2258(BUD) - 01/12/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 530 voix pour, 83 voix contre et 29 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 5 de l'Union européenne pour l'exercice 2016: mise en œuvre de la décision 2014/335/UE relative au système des ressources propres à la suite de la clôture du processus de ratification et de l'entrée en vigueur de la décision le 1er octobre 2016.

Le Parlement rappelle que le budget rectificatif n° 5/2016 fait suite à l'achèvement du processus de ratification et à l'entrée en vigueur de la décision n° 2014/335/UE, Euratom, qui comporte des modifications mineures, comme :

- la diminution des frais de perception des ressources propres traditionnelles,
- la réduction des taux d'appel de la TVA pour certains États membres et
- des réductions brutes des contributions annuelles fondées sur le RNB pour d'autres.

Le budget rectificatif n° 5/2016 vise à intégrer, dans le volet recettes du budget 2016 de l'Union, l'effet des ajustements apportés aux ressources propres liés à la mise en œuvre de la décision n° 2014/335/UE, Euratom, avec effet rétroactif sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Le projet de budget rectificatif n° 5/2016 aboutit dès lors à une modification des contributions des différents États membres, mais **n'a aucun effet sur le volet global des recettes ou celui des dépenses de l'Union**.

Dans la foulée, le Parlement européen approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 5/2016.